

La France et les enjeux globaux des technologies de l'information et de la communication

2011



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) transforment nos sociétés en profondeur, modifient la façon dont les individus communiquent entre eux, leur manière d'apprendre, de se divertir, de commercer, de travailler...

Comme en ont témoigné les révolutions arabes en 2011, Internet est un puissant **outil de revendication de libertés fondamentales**. Il joue un rôle incontournable dans **l'accès aux savoirs et à la culture**. Internet est également un formidable **accélérateur de croissance** : il devrait contribuer à hauteur de 20 % du PIB mondial en 2030 tandis qu'une étude prévoit la création en France de 450 000 emplois dans le secteur des TIC d'ici 2015.

Dans le même temps, ces technologies sont aussi porteuses de **risques** et de **dangers**, tant pour les États et les entreprises que pour les citoyens : des événements récents ont montré que les systèmes d'information gouvernementaux et industriels n'étaient pas à l'abri de cyber-attaques.

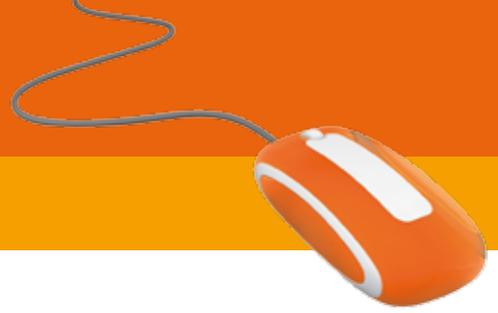
Le réseau peut également contribuer à véhiculer des **contenus** ou des **comportements illicites** (atteintes à la vie privée, fraudes économiques, incitation à la haine raciale, pédopornographie, etc.).

En inscrivant Internet pour la première fois à l'agenda d'un **sommet du G8** (Deauville, mai 2011), la France a réussi à convaincre ses partenaires de la nécessaire coopération entre les États pour le développement harmonieux d'un Internet pacifié au service des droits de l'homme, de la démocratie et de la croissance économique.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes conduit pleinement son action sur cette ligne et s'engage au quotidien dans un **dialogue au niveau européen et international** pour promouvoir un **espace numérique sûr, respectueux des droits fondamentaux, au service du développement et gouverné avec l'ensemble des acteurs de l'Internet** sur la base de principes démocratiques et transparents.



Le satellite expérimental Artemis de l'Agence Spatiale Européenne. Le satellite est un vecteur clé du développement des technologies de l'information et de la communication © Agence spatiale européenne



Un espace numérique sûr et respectueux de tous les droits fondamentaux

Lors de son discours d'inauguration du **e-G8 Forum** le 24 mai 2011, le président de la République a rappelé qu'Internet a « donné à chaque citoyen du monde un droit d'expression qui n'a jamais connu d'équivalent dans l'Histoire. Ce progrès fantastique des pouvoirs de l'individu ne peut pas avoir été gagné aux dépens des droits de l'autre ». Pour la France, tous les droits fondamentaux doivent bénéficier des mêmes protections et garanties dans l'espace Internet que dans le monde réel.

Promouvoir la liberté d'expression sur Internet

Véritable **espace public du XXI^e siècle**, Internet s'est imposé comme un formidable outil d'expression humaine qui transcende les frontières. Un tiers de l'humanité est reliée entre elle grâce à un réseau qui permet aux individus de s'informer et de partager leurs idées. Il constitue ainsi un puissant outil d'émancipation politique comme nous l'avons vécu avec les révoltes du « Printemps arabe ».

La liberté d'expression sur Internet reste néanmoins bafouée dans de nombreux pays. La France condamne toute censure et restriction d'accès arbitraire ou générale, et s'attache à promouvoir dans les différentes enceintes internationales la liberté d'opinion, d'expression, d'information, de réunion et d'association sur Internet, dans

la limite du respect des autres droits fondamentaux.

Le MAEE mène des actions en faveur de la **liberté d'expression sur Internet**, notamment avec son opérateur Canal France International (CFI), qui organise des formations pour les journalistes souhaitant maîtriser les outils numériques.

LE NUMÉRIQUE : UN ENJEU MAJEUR POUR L'AVENIR DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES, ET LA POLITIQUE CULTURELLE DU MINISTÈRE

Les nouvelles technologies ont provoqué d'importantes transformations dans les processus de création, de production et de diffusion des œuvres culturelles : nouvelles formes de création artistique, vidéo à la demande, livre numérique, musique en ligne... Ces mutations ont des impacts tant dans les pays développés que dans les pays en développement, où le déploiement rapide de la téléphonie mobile et d'Internet à haut débit modifie profondément et élargit l'accès à la culture.

La question des opportunités nouvelles qu'offre Internet pour le développement des industries culturelles et créatives, de même que celle de la défense de la diversité culturelle et du droit d'auteur dans ce nouvel environnement, sont des priorités du ministère des Affaires étrangères et européennes. De ce fait, des crédits exceptionnels ont été consacrés, en 2009 et 2010 (environ 3,5 millions d'euros), à l'adaptation des outils de promotion des industries culturelles et créatives françaises et de notre réseau culturel à l'étranger. C'est ainsi que le MAEE a contribué à la création de la plateforme www.atelier-francais.org, qui promeut à l'étranger l'innovation de toutes les industries culturelles et créatives françaises et qui vise également à mettre en relation les professionnels français et étrangers de ces industries. Le soutien du MAEE au festival www.myfrenchfilmfestival.com, premier festival de films français en ligne, mis en œuvre par l'opérateur chargé de la promotion du cinéma français à l'étranger, Unifrance Films, est un autre exemple significatif.



Un manifestant anti-gouvernement porte une pancarte lors d'affrontements le 3 février 2011 au Caire © John Moore/Getty Images

Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle dans l'espace numérique

Les droits de propriété intellectuelle (DPI) constituent un environnement essentiel à la création et à l'innovation. Or, la révolution numérique est en train de transformer en profondeur les modes de consommation des biens culturels et, par là même, les modèles économiques qui assurent les revenus aux créateurs.

Une économie numérique créative, prospère et dynamique ne peut exister et s'épanouir sans un engagement fort en faveur de la protection des DPI. Pionnière en la matière, la France a adopté en 2009 la loi « Création et Internet » qui a permis la mise en place d'un **dispositif préventif et pédagogique** de promotion du respect des DPI avec l'institution d'une Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi). D'autres pays, tels que le Royaume-Uni, l'Irlande et la Corée du Sud, ont adopté une approche similaire pour lutter contre le piratage sur Internet.

Aux côtés du ministère de la Culture et de la Communication, le MAEE contribue à promouvoir auprès de ses partenaires une telle approche respectueuse des DPI, car le piratage, en affaiblissant la rémunération des créateurs, le financement de la production et l'efficacité économique de la distribution, compromet sensiblement la diversité des œuvres et la vitalité de la création.

L'AGENDA NUMÉRIQUE EUROPÉEN

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, l'Union européenne s'est dotée, en 2010, d'un Agenda numérique européen qui s'est donné sept priorités :

- créer un marché unique numérique ;
- accroître l'interopérabilité ;
- renforcer la confiance et la sécurité ;
- développer l'accès Internet à haut et très haut débit ;
- soutenir la recherche et l'innovation ;
- favoriser la culture, les compétences et l'intégration numériques ;
- utiliser les TIC pour affronter les grands enjeux de la société.

Le MAEE a participé, en collaboration avec le Secrétariat général des Affaires européennes et la Direction générale pour la compétitivité, l'industrie et les services du ministère chargé de l'économie numérique, aux travaux liés à l'élaboration de l'Agenda numérique européen et en suit activement la mise en œuvre. La France est d'ailleurs bien positionnée, notamment en matière d'accès au haut débit.



Le super-ordinateur TERA-10, d'une puissance de plus de 50 téraflops (50 000 milliards d'opérations/seconde), développé par Bull pour le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) © CEA



Promouvoir le respect de la vie privée dans l'espace numérique

La protection effective des données à caractère personnel et de la vie privée sur l'Internet est primordiale pour assurer la confiance et la sécurité des utilisateurs. Il est dès lors nécessaire de prévenir les actes constituant des violations du droit au respect de la vie privée (stockage illicite de données personnelles, utilisation abusive ou divulgation non autorisée...) afin que les individus ne perdent pas le contrôle de leurs données personnelles et que tous les intermédiaires respectent ce droit fondamental.

Le MAEE sensibilise et encourage ses partenaires à définir des approches communes fondées sur les droits de l'homme, qui protègent les données personnelles et respectent la vie privée des internautes.

Promouvoir un espace numérique sûr

La sécurité dans le cyberspace se traite à deux niveaux : la lutte contre les usages criminels du cyberspace, d'une part, et la protection contre les atteintes au bon fonctionnement des systèmes d'information et de communication, d'autre part.

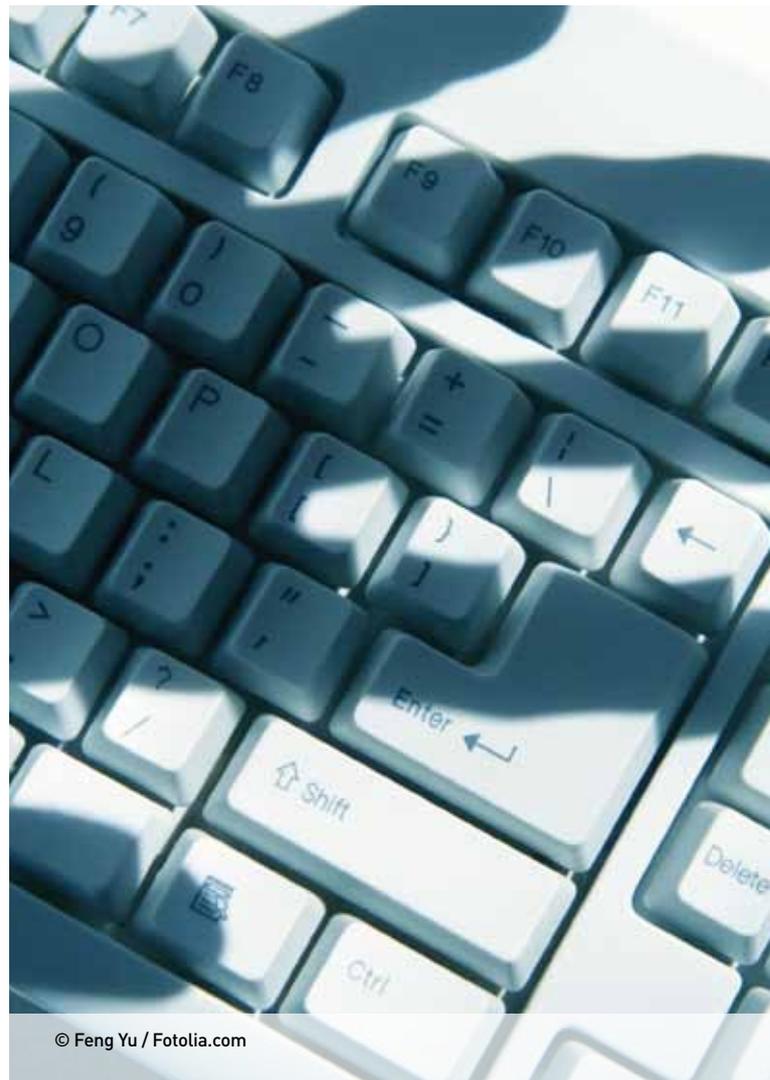
PARTICIPATION DE LA FRANCE DANS LES ENCEINTES LIÉES À LA CYBERSÉCURITÉ

La France a publié en février 2011 sa stratégie de défense et de sécurité des systèmes d'information, dans laquelle elle affirme son ambition de devenir une puissance mondiale. De fait, elle joue un rôle actif dans les échanges internationaux sur le cyberspace, notamment dans le cadre des Nations unies, de même qu'elle contribue utilement à la formulation des politiques de cyberdéfense au sein de l'Union européenne et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

La France soutient les efforts de la Commission européenne pour améliorer la résilience des infrastructures critiques de l'information. Dans ce cadre, elle participera également à la mise en place d'un Computer Emergency Response Team (CERT) au niveau des institutions européennes, qui sera opérationnel d'ici un an.

La Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe, signée à Budapest en 2001, promeut la coopération juridique entre États contre les infractions visant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et systèmes informatiques, mais aussi la falsification et la fraude informatiques, ainsi que les atteintes à la propriété intellectuelle. Elle pénalise également la diffusion par voie électronique de pornographie infantile. La promotion de cette convention est l'une des priorités de la France, qui participe activement aux travaux sur la nouvelle directive de l'UE relative aux attaques visant les systèmes d'information.

La protection de ces systèmes d'information requiert une meilleure régulation du cyberspace. C'est pourquoi la France est favorable à la définition de normes de comportement dans le cyberspace, en particulier pour les États, et à toute mesure améliorant la protection des infrastructures critiques de l'information au niveau national et international.



© Feng Yu / Fotolia.com

Les TIC au service du développement

Les TIC représentent un **puissant moteur pour la croissance et l'innovation**, en permettant notamment des gains de productivité substantiels. Une étude de la Banque mondiale montre d'ailleurs qu'une croissance de 10% de la pénétration de la téléphonie mobile dans un pays d'Afrique subsaharienne engendre une croissance de 1,2 % du PIB.

Les TIC constituent ainsi un outil privilégié pour la réalisation de chacun des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, mais aussi la santé (télémédecine) et l'éducation (téléenseignement, classes numériques...).

Par ailleurs, les TIC participent également au développement en favorisant la gouvernance démocratique, car elles renforcent la transparence, facilitent l'accès à l'information et permettent aux citoyens de faire entendre leur voix plus facilement.

Le MAEE intègre pleinement les TIC dans ses différentes actions de coopération avec les pays en développement (PED) dans des domaines aussi divers que la santé, l'éducation, le commerce, la vie citoyenne, etc.

Dans ses projets de coopération qui visent au développement du secteur des TIC en général et de l'Internet en particulier, le MAEE travaille avec les PED selon les axes suivants :

- **le développement de l'accès à Internet ;**
- **l'aide à la mise en place de cadres réglementaires ;**
- **le renforcement des compétences ;**
- **le développement de contenus et de services.**

D'un point de vue opérationnel, les modalités d'intervention du MAEE prennent des formes variées : il agit de manière directe, avec ses opérateurs ou via ses contributions aux organisations internationales.



Diagnostic à l'aide d'une valise de télémédecine © CNES

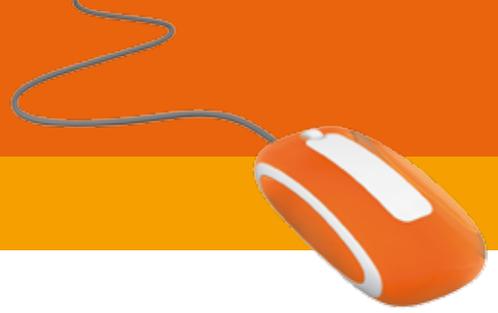
L'APPUI DU MAEE À LA FORMATION À LA TÉLÉMÉDECINE EN HAÏTI

La télémédecine permet, grâce aux TIC, de mettre en relation à distance un patient (et/ou les données médicales qui le concernent) avec un ou plusieurs médecins ou professionnels de la santé, pour une décision diagnostique et thérapeutique, dans le respect des règles de l'éthique médicale.

L'introduction des services de e-santé facilite l'accès aux soins, quelle que soit la localisation géographique, et permet aux institutions de santé de différentes régions de travailler plus étroitement ensemble.

Dans le cadre de l'effort de reconstruction après le tremblement de terre en Haïti, la France a lancé en 2010 un projet de formation à l'e-santé en Haïti, prenant en charge le financement de 80 % des 600 000 euros nécessaires à sa mise en œuvre.

Ce projet s'adresse à 150 enseignants et 1 000 étudiants dans le secteur de la santé.



Les actions directes du ministère

Depuis 2008, le MAEE, en collaboration avec les préfetures de région, conduit **une politique de partenariat avec les collectivités territoriales**, fondée sur des appels à projets triennaux et annuels. Le dernier appel à projet (2010-2012) comprenait spécifiquement l'axe thématique « lutte contre la fracture numérique ». Entre 2007 et 2009, 68 projets de coopération des collectivités françaises dans le secteur des TIC ont ainsi été engagés. Ils concernent essentiellement l'équipement en matériel informatique, la formation et la production de contenus.

En matière de formation et de coopération technique, le programme Quai d'Orsay/Entreprises permet de renforcer la politique de bourses avec le concours du secteur privé (Orange France Telecom, Telecom Malaysia... pour le secteur des TIC) afin de favoriser la formation en France d'étudiants étrangers.

Les actions des opérateurs du ministère

L'**Agence française de développement** (AFD) est mobilisée sur des projets de câbles sous-marins, de développement de réseaux de téléphonie mobile, d'extensions de réseaux Internet en zones défavorisées. Ses soutiens dans le secteur en 2011 s'élèvent à 21 millions d'euros. Sa filiale **Proparco** est particulièrement active dans le secteur de la téléphonie mobile avec des prêts de 312 millions d'euros pour 21 projets.

Canal France International, l'opérateur de coopération du ministère spécialisé dans le secteur des médias, apporte son aide aux médias des pays en voie de développement (PED) pour les accompagner dans leur passage au numérique.

Les actions des organisations internationales

Dans le cadre de ses contributions au budget de différentes organisations internationales, la France participe également au développement des TIC et de l'Internet dans les PED. On peut citer **l'Union européenne (UE)**, **l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**, **la Banque mondiale** et **l'Union internationale des télécommunications (UIT)**.

L'**UE** est engagée dans de nombreux projets de coopération liés aux TIC avec les PED dans plusieurs domaines : infrastructures, éducation, santé, recherche, e-administration... Une estimation de ses contributions financières cumulées pour les projets en cours s'élève en 2011 à 160 millions d'euros.



Cybercafé au Maroc © Dominique Huet

L'OIF, dont la France est le principal contributeur, participe à la réduction de la fracture numérique dans les pays membres de l'organisation en Afrique, en Europe de l'Est et en Asie. Elle a en particulier mis en place des centres de lecture et d'animation culturelle dans des zones isolées, dont environ une centaine offre un accès aux TIC.

La Banque mondiale et sa branche pour le secteur privé, **l'International Finance Corporation**, sont des acteurs parmi les plus impliqués sur le chantier de la réduction de la fracture numérique. La Banque mondiale a ainsi investi 3 milliards de dollars dans 80 pays au cours de ces 5 dernières années.

L'UIT, au cours de la période 2007-2010, a mis en œuvre 70 nouveaux projets de coopération, actuellement en cours d'exécution pour un montant de plus 40 millions de dollars. L'UIT et le MAEE ont réalisé une étude portant sur les modes d'appropriation innovants du téléphone mobile en Afrique, qui montre l'impact important que peut avoir une technologie sur l'évolution des sociétés : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/itu-maee-mobile-innovation-afrique-f-2.pdf>

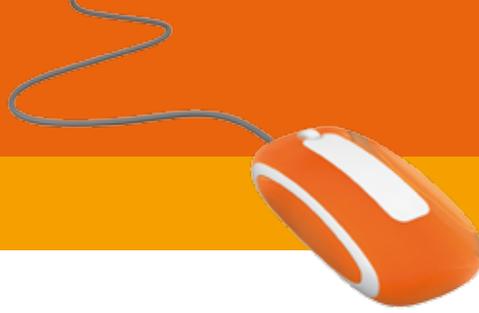
LE MAEE COFINANCE LE PROGRAMME CONNECTER UNE ÉCOLE, CONNECTER UNE COMMUNAUTÉ DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT)

Le MAEE participe à hauteur de 0,5 million d'euros au programme Connecter une école, connecter une communauté de l'UIT, qui vise à soutenir les PED qui souhaitent définir et mettre en place une véritable politique de connexion des écoles.

La participation française permettra la mise en place d'une dizaine d'écoles pilotes dans 3 pays d'Afrique subsaharienne, qui seront pourvues d'une connexion large bande et d'équipements pédagogiques numériques. Celles-ci en bénéficieront pour leur mission d'enseignement, mais deviendront également de véritables centres d'accès collectifs à Internet et à des services en ligne pour l'ensemble de la communauté, notamment au profit des groupes les plus défavorisés.



Apprentissage de l'informatique en milieu scolaire au Kenya © UIT



Une gouvernance de l'Internet multi-acteurs, démocratique et transparente

La France soutient le modèle de gouvernance multi-acteurs

La gouvernance de l'Internet repose sur un modèle multi-acteurs « du bas vers le haut » (« *bottom up* »). Ce modèle intègre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Bâtie sur un processus empirique, la gouvernance de l'Internet s'est organisée de manière décentralisée entre différentes institutions.

Un des principaux acquis des **sommets mondiaux sur la société de l'information** (SMSI, Genève en 2003, Tunis en 2005), le **Forum sur la gouvernance Internet** (FGI) est plus que jamais un laboratoire d'une nouvelle gouvernance globale pour débattre des enjeux liés à l'infrastructure de l'Internet et aux usages du réseau. Il réunit une fois par an tous les acteurs de la gouvernance de l'Internet. Lors des éditions de Sharm El Sheikh (2009) et Vilnius (2010), la France y assurait une participation de niveau ministériel.

L'Agenda de Tunis a confié à **l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)**

la coordination des volets éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information.

L'Union internationale des télécommunications (UIT) est chargée de coordonner la mise en œuvre des grandes orientations en matière de développement des infrastructures et de renforcement de la cybersécurité.

Elle a aussi un rôle central en termes de normalisation technique et de gestion des fréquences radios, notamment via les conférences mondiales des radiocommunications (CMR), qui ont lieu tous les trois à quatre ans. La prochaine se tiendra début 2012, et notre pays participe activement aux négociations.

Au plan européen, **la Commission européenne** anime le High Level Group on Internet Governance (HLIG), qui a vocation à coordonner les positions des États membres. De son côté, **le Conseil de l'Europe** travaille sur des principes de la gouvernance de l'Internet dans le prolongement de ses actions antérieures (par exemple, la Convention sur la cybercriminalité).



Nathalie Kosciusko-Morizet, alors secrétaire d'État à l'économie numérique, lors du Forum sur la gouvernance de l'Internet à Sharm El Sheikh, le 15 novembre 2009
© Pierre Hounsfield

LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS À L'ICANN

Au sein de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), le Comité consultatif des gouvernements [Governmental Advisory Committee (GAC)] assure la représentation des gouvernements et transmet des avis au conseil d'administration (Board) en matière de politiques publiques.

Représentée par le MAEE avec la participation de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) du ministère chargé de l'économie

numérique, la France y plaide pour une plus grande internationalisation de l'ICANN et de la gestion des ressources de l'Internet ainsi qu'un renforcement du rôle des gouvernements dans la gouvernance de l'Internet.

La France y a notamment soutenu la mise en œuvre des noms de domaine internationalisés (noms de domaine dans des caractères non latins) et participe activement à la définition des règles de mise en œuvre des nouvelles extensions génériques (« .paris », « .sport », etc.).



Vote du conseil d'administration de l'ICANN autorisant la mise en œuvre des nouvelles extensions génériques, Singapour, juin 2011 © ICANN

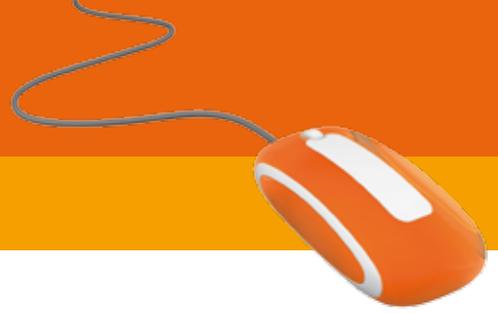
L'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** est impliquée depuis plusieurs années dans le traitement des questions de politiques publiques relatives à la gouvernance de l'Internet. Elle a adopté, lors de sa réunion de haut niveau du 29 juin 2011, une déclaration sur le thème « l'économie d'Internet : un moteur d'innovation et de croissance ». En son sein, le Comité PIIC (Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications) a produit des études et des recommandations nécessaires au développement de l'économie de l'information.

S'agissant des institutions techniques, l'**Internet Engineering Task Force (IETF)** et le **World Wide Web Consortium (WC)** produisent des standards pour le bon fonctionnement de l'Internet.

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) est un autre instrument important pour la régulation technique de l'Internet.

Association de droit californien, l'ICANN gère le système de nommage et d'adressage des noms de domaine de premier niveau (par exemple « .fr », « .us », « .com », « .net »), et accrédite les bureaux d'enregistrement pour ces noms de domaine.

La France est active dans chacune de ces institutions. Elle agit pour renforcer le caractère multilatéral de la gouvernance de l'Internet, promouvoir l'action légitime des gouvernements dans le modèle multi-acteurs et favoriser le dialogue entre ces différentes institutions.



La France mobilise ses partenaires autour des grands enjeux de l'Internet

Pour la première fois dans l'histoire du G8, la présidence française a inscrit l'Internet à l'agenda du Sommet de Deauville des 26 et 27 mai 2011. La déclaration finale du Sommet plaide pour le développement d'un Internet ouvert, respectant les mêmes droits et valeurs que ceux du monde réel, au service de la croissance, de l'innovation et de la démocratie. Elle appelle aussi à renforcer la confiance dans le réseau en agissant pour une meilleure sécurité de l'espace Internet et à poursuivre la réduction de la fracture numérique.

Jusqu'à présent, le rôle des gouvernements est resté relativement faible dans le système de la gouvernance de l'Internet. Sans préjudice au modèle multi-acteurs, **les gouvernements ont pourtant un rôle à jouer**. Ce sont, en effet, les utilisateurs de l'Internet qui peuvent légitimement exiger que leur gouvernement veille à ce que toute disposition actuelle ou future en matière de gouvernance tienne compte de l'intérêt public et qu'elle ne puisse pas être la simple expression d'intérêts commerciaux ou régionaux.

Tout en reconnaissant le rôle central du secteur privé, qui assure le fonctionnement quotidien du réseau, **notre pays défend une approche équilibrée dans laquelle un cadre de politique d'intérêt général clair et solide doit contribuer à créer un environnement prévisible et favorable à la confiance et aux investissements**. Il faut pour cela que les gouvernements puissent contrôler l'application d'un tel cadre et donc que les organismes privés qui s'occupent de l'administration de l'Internet puissent rendre des comptes de cette gestion.

INITIATIVES DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DU G8 EN 2011

Les deux jours précédant le Sommet du G8 à Deauville s'est tenu à Paris, les 24 et 25 mai 2011, le Forum e-G8. Placé sous le thème de la contribution d'Internet à la croissance, il a réuni les plus grands noms du secteur.

Le président de la République a ouvert ce forum en saluant l'esprit d'innovation et d'entreprise qui caractérise le secteur Internet. Il a dressé un plaidoyer pour un Internet libre, mais respectueux des droits fondamentaux. Il a appelé à la responsabilité collective de l'ensemble des acteurs pour un développement harmonieux de l'Internet au service de tous.

Les 17 et 18 novembre 2011 se tient à Avignon un **sommet ministériel sur le droit d'auteur à l'ère du numérique** réunissant des pays émergents, des économies développées et des organisations internationales.

Ce sommet permet d'envisager de manière transversale des problématiques communes en matière de lutte contre le piratage, de promotion de la diversité culturelle et de développement de nouveaux modèles économiques, et de proposer des pistes de réflexion pour soutenir et développer la création à l'ère du numérique.

Par ailleurs, le ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique organise en octobre 2011 un séminaire de niveau ministériel s'inscrivant dans la suite du G8 et de la réunion de haut niveau de l'OCDE de juin 2011.



Discours du président de la République lors du Forum e-G8 le 24 mai 2011 © Élysée

Direction générale de la mondialisation,
du développement et des partenariats

Direction de la politique culturelle et du français
Sous-direction de l'audiovisuel extérieur et des
technologies de communication



Delphine Borione,
*Directrice de la politique
culturelle et du français*



Jean-Christophe Fleury,
*Sous-directeur de
l'audiovisuel extérieur et des
technologies de communication*

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises ;
- la conception de la politique extérieure de la France ;
- la coordination des relations internationales de la France ;
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAEE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend mettre ainsi l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Direction de la communication et du porte-parolat

www.diplomatie.gouv.fr